

**Décision directe**  
**Marché public 2023-001**  
**Assurances**

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a de souscrire des contrats d'assurances ;

**DÉCIDE**

Le marché ayant pour objet de souscrire des contrats d'assurances qui constituent l'ensemble du marché divisé en 2 lots :

- ↳ Lot N° 1 Assurance Dommages aux Biens et Risques Annexes
- ↳ Lot N° 2 Assurance Responsabilité Civile et Risques Annexes

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu pour une durée de 4 années, à compter du **01/04/2023**, et prendra fin le **31/03/2027** à minuit.

L'offre économiquement la plus avantageuse (candidat le « mieux-disant ») a été retenue en fonction des critères pondérés fixés ci-après :

**Critères Pondération :**

- 1) Respect du cahier des clauses techniques particulières – Absence de réserve  
- 50 points

Les besoins de l'acheteur sont définis précisément dans le cahier des charges. Aussi le candidat qui présentera une offre sans réserve ni amendement obtiendra la note maximum. Pour les candidats qui présenteront des réserves ces dernières seront jugées au regard de leur impact sur la couverture assurantielle demandée dans le cahier des charges.

2) Tarification 30 Points : Ce critère sera jugé sur la base de la prime TTC  
L'offre « moins disante » obtiendra la note maximum.  
 $30 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre du candidat à noter}}$

3) Modalité de gestion et Services Proposée 20 points  
Ce critère sera noté à partir du mémoire technique (process, délai de règlement, expertises, prévention, conseil ...) apporté par le candidat

La notation globale s'effectuera **sur 100 points**

Pour chacun des lots, le candidat retenu est celui ayant obtenu le nombre de points le plus élevé.

Nous avons reçu 2 offres – GROUPAMA et PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS)

Le marché a été attribué comme suit :

- Lot 1 - / Dommages aux biens – GROUPAMA
- Lot 2 / Responsabilité Civile – PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS)

Fait à Waziers, le 31 mars 2023

Le Maire,  
Laurent DESMONS

